

Nouvelles

Mainvilloises

N° 38
Novembre 2007

REVUE BIMESTRIELLE D'INFORMATION MUNICIPALE
DE MAINVILLIERS



Site internet : www.ville-mainvilliers.fr

Rétrospective



Le 23 octobre, Jean Charpentier nous a quittés



Le 11 octobre, élection du Conseil Municipal des Jeunes.



Le 10 octobre, spectacle "Faites comme chez fou"



Le 14 octobre et 18 novembre : Les Anciens à l'honneur.



Le 8 octobre, accueil des nouveaux habitants.

Sommaire



Page 2 - Elections du Conseil Municipal des Jeunes
- L'action « Réussite éducative »



Page 3 - Temps périscolaire : les tarifs
- Conseils municipaux : comptes rendus

Page 4 - Informations pratiques

Page 5 - Hommage à Jean CHARPENTIER
- L'avenir du quartier Nelson Mandela



Page 6 - Téléthon : programme des manifestations mainvilloises

Page 7 - Rendez-vous culturels et festivités de Noël



Page 8 - La piscine des Vauroux
- Les parkings relais
- La vie des Associations

En respect des dispositions des articles L. 52-1 (campagnes de promotions publicitaires des réalisations ou de la gestion d'une collectivité interdites) et L. 52-8 (dons prohibés de personnes morales pour financer des campagnes électorales) du code électoral et conformément à ce qu'avait indiqué Jean-Jacques CHATEL, Maire de Mainvilliers, dans son édito du n°36 des Nouvelles Mainvilloises, ce numéro ne comprend ni édito, ni tribune libre.

L'équipe de la rédaction vous souhaite une bonne lecture



Agenda prévisionnel

27 novembre :

Réunion du Conseil d'Administration du CCAS

4 décembre :

Réunion de la commission sport

10 décembre :

Réunion de concertation avec les responsables de l'OPAC et d'IVL

10 décembre :

Réunion « Laïcité »

11 décembre :

Réunion de préparation de la St Hilaire 2008

12 décembre :

Commission plénière

18 décembre :

Réunion de la commission culture

20 décembre :

Conseil Municipal (18h30)

7 janvier :

Réunion de concertation avec les responsables de l'OPAC et d'IVL

8 janvier :

Vœux aux personnels des services de la ville

11 janvier :

Vœux aux personnels et intervenants du CCAS

21 janvier :

Présentation des vœux du conseil municipal aux responsables éducatifs, économiques et associatifs de notre commune.

22 janvier :

Réunion de la commission « Patrimoine bâti »

23 janvier :

Réunion de la commission « Vie sociale »

24 janvier :

Réunion de la commission « Cadre de vie »

28 janvier :

Réunion de la commission Education

29 janvier :

Réunion de la commission Jeunesse

30 janvier :

Commission plénière

31 janvier :

Réunion de la commission « Sport-Culture-Loisirs »

A des dates non programmées :

- Une réunion par mois entre le maire, l'adjointe à la sécurité et le DDSP.
- Une réunion par mois entre la police nationale, la police municipale et l'adjointe à la sécurité.

En orange : Réunions ouvertes au public

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

DDSP : Directeur Départemental de la Sécurité Publique

IVL : Immobilière Val de Loire

OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction

Sécurité

Rappel du numéro vert

0 800 48 48 73

Jeunesse



Installation du nouveau CMJ

C'est officiel. Les 13 nouveaux conseillers municipaux jeunes élus par leurs pairs dans les classes de CM2, 6^{ème} et 5^{ème} des établissements scolaires de la commune **ont pris leur fonction mercredi 24 octobre**. Impatients, les membres du CMJ ont profité de cette séance pour évoquer leurs idées de projets : **rencontrer les personnes âgées, travailler sur la sécurité aux abords des écoles, mettre en place une action de solidarité etc.** Ils ont deux ans pour concrétiser leurs projets. Ils ont été sollicités dès le mois de novembre pour assister à la commémoration du 11 novembre et à la journée des droits de l'enfant (20 novembre). Ils se réuniront deux fois d'ici la fin d'année pour découvrir le fonctionnement de la mairie. Les membres du CMJ commenceront à travailler sur leurs projets à compter de janvier 2008.



Pass'Jeunes - Sports et Culture

Vous habitez Mainvilliers. Vous avez entre **6 et 18 ans**. Vous cherchez à participer à des **activités culturelles et sportives**, alors pensez à l'utilisation du « Pass'jeunes ». Il est valable jusqu'au 30 juin 2008 et **quelques exemplaires sont encore en vente**, pour le premier achat, **au tarif de 12 € et 4,50 €** pour les jeunes dont les parents sont bénéficiaires du RMI. A titre d'exemple : une entrée à la patinoire 2 points, une entrée au Compa 1 point, un spectacle au théâtre 3 points, une séance d'équitation au Poney Club Chartrain 4 points.

Informations et vente : Direction de la vie locale 129 avenue de la résistance

Tél : 02.37.34.85.29. Ouverture, du lundi au vendredi, de 13h45 à 17h30 (17 h le vendredi).

Le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense



Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette **démarche obligatoire** s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est **exigé pour se présenter aux concours et examens** organisés par les autorités publiques (**permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...**).

Pour tout renseignement : Contactez l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National de Tours (par téléphone au 02.47.77.21.71 ou par courriel csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr).

L'action : "Réussite éducative"

Des séances favorisant l'apprentissage de la lecture sont mises en place sur Mainvilliers depuis le début du mois d'octobre. Elles s'adressent aux élèves en difficulté du cours préparatoire repérés par les enseignants. A partir d'ateliers auxquels sont invités à participer régulièrement les parents, la lecture devient une véritable histoire de famille ; l'enfant reprend confiance en ses capacités à réussir sa scolarité.

Cette action s'inscrit dans un vaste programme de Réussite Educative mis en œuvre par l'Etat et développé à l'échelon de l'Agglomération Chartraine dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La ville n'ayant reçu que tardivement des informations de la part de Chartres Métropole, la



mise en place réelle de ce dispositif sur le territoire communal n'a été effective qu'à compter d'avril 2007.

Ce dispositif est coordonné par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville en coopération avec des partenaires institutionnels et asso-

ciatifs : Education Nationale, Préfecture, Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Communauté d'Agglomération, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Associations de Parents d'Elèves. La mise en œuvre des actions en faveur de la lecture a été confiée à l'ADPEP28.

Quatre axes de travail ont été définis à partir du diagnostic réalisé sur le territoire communal :

- favoriser le soutien à la parentalité,
- accompagner la scolarité,
- favoriser la santé et l'hygiène,
- développer l'offre culturelle, sportive ou de loisirs.

En 2007, dans le cadre de la mise en place de ce dispositif sur la

commune, quatre mesures ont été prises :

- la création d'un poste de coordination du Programme de Réussite Educative,
- deux actions en faveur de la lecture : l'une en direction des cours préparatoires (comme expliqué ci-dessus) et l'autre en direction des sixièmes et cinquièmes du collège Jean Macé,
- des actions individuelles ou collectives adaptées aux situations rencontrées.

Elles ont été validées par la commission nationale compétente le 25 septembre dernier. Leur montant s'élève pour l'année 2007 à 45 008 euros TTC dont 87 % ont été financés par l'Etat et 13% par la Ville.

Jeunesse

GARDERIE MUNICIPALE		TARIF REDUIT (1)	TARIF NORMAL
Garderie jours scolaires	par jour	1,12 €	1,93 €
	par trimestre	54,31 €	94,07 €
Garderie du mercredi	par jour	2,51 €	4,35 €
	par trimestre	26,13 €	44,99 €
	enfant non inscrit par jour		5,00 €
Garderie vacances	par jour	3,46 €	5,95 €
	par trimestre	15,68 €	27,18 €
	enfant non inscrit par jour	15,68 €	6,84 €
Prix du repas		voir tarif restauration scolaire	

(1) Pour les familles dont l'impôt n'excède pas 793 €

RESTAURATION SCOLAIRE	TARIF REDUIT (1)	TARIF NORMAL
1 enfant	2,36 €	3,17 €
2 enfants	2,36 €	3,17 €
3 enfants	2,28 €	3,05 €
4 enfants	2,25 €	2,93 €
enfant non inscrit par jour		3,64 €

(1) Pour les familles dont l'impôt n'excède pas 793 €

Temps périscolaire : les tarifs

Près de 1000 enfants ont effectué leur rentrée en septembre. Différents services sont proposés par la Ville pour aider les parents à gérer le temps périscolaire de leurs enfants (temps avant et après la classe hors vacances) dans un cadre éducatif :

- **la garderie municipale** fonctionne les jours scolaires (matin et soir pour les maternelles et les C.P., uniquement le matin pour les C.E. et C.M.). De plus, elle accueille les enfants de maternelle le mercredi après-midi ;

- **la restauration scolaire** a lieu sur chaque site scolaire pour la pause déjeuner (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ;

- **les ateliers du soir** fonctionnent après la classe pour les élèves des trois écoles élémentaires jusqu'à 18h (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Ils sont gratuits et proposent diverses activités ;

- **les transports scolaires** permettent aux enfants les plus éloignés de leur lieu de scolarisation de bénéficier d'un trajet en bus (ils sont également gratuits) en toute sécurité.

Il est possible d'inscrire les enfants en cours d'année scolaire. Pour de plus amples informations, les familles peuvent contacter le service éducation en mairie (tél : 02 37 18 56 80, poste 646 ou 665).

Conseils Municipaux

Comptes rendus partiels et simplifiés

La totalité des délibérations de ces conseils peut être consultée sur le site internet de la Ville www.ville-mainvilliers.fr ou en mairie.

Conseil Municipal du 18 octobre 2007

Présents : 22

Représentés : 9

Absents excusés : 2

Extrait de l'ordre du jour :

Cadre de vie

Convention de partenariat entre la Ville de Mainvilliers et la R.S.E.I.P.C. (Régie du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain), dans le cadre de travaux d'éclairage public pour l'alimentation de guirlandes sur les candélabres.

Décision : approuvé (unanimité).

Piscine des Vauroux

Rétrocession à l'euro symbolique du Parc et de la piscine des Vauroux par l'Agglomération Chartraine au Syndicat du Parc et de la Piscine des Vauroux (S.I.P.P.V.).

Décision : approuvé (unanimité).

Urbanisme

Réforme de l'urbanisme, obligation de solliciter un permis de démolir sur tout le territoire de la collectivité de Mainvilliers.

Décision : approuvé (unanimité)

(cette obligation ne s'applique pas aux démolitions visées à l'article R 421-29 du Code de l'urbanisme).

Réforme de l'urbanisme, obligation de soumettre à déclaration préalable l'édification d'une clôture sur le territoire de la collectivité de Mainvilliers.

Décision : approuvé (unanimité) (cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière hors secteur sauvegardé ou site classé).

Conseil Municipal du 8 novembre 2007

Présents : 23

Représentés : 10

Absents excusés : 0

Extrait de l'ordre du jour :

Partenaires

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain pour l'exercice 2006.

Cadre de vie

Signature d'un avenant pour l'aménagement et la requalification paysagers des espaces extérieurs du centre commercial Tallemont.

Décision : approuvé (25 voix pour,

8 contre)

Compte-rendu d'activités de l'opération « lotissement Grandes Ruelles II ».

Décision : approuvé (unanimité)

Compte-rendu d'activités de l'opération « ZAC extension ouest ».

Décision : approuvé (unanimité).

Communication

Signature d'un marché public visant l'implantation de mobiliers urbains publicitaires et d'un panneau lumineux pour l'information municipale.

Décision : approuvé (unanimité).

Finances

Transfert de crédits et ajustements budgétaires (Décision modificative n°3).

Décision : approuvé (25 pour, 8 contre).

Foncier

Incorporation au domaine privé communal de trois parcelles cadastrées ZL N°181, ZL N°183, ZL N°184.

Décision : approuvé (unanimité).

Intercommunalité

Le conseil municipal prend acte :
- de la communication du rapport d'activité pour l'année 2006 de Chartres Métropole,
- de la communication des rapports et des comptes rendus d'activités pour l'année 2006 des

délégués de service public chargés de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement sur l'agglomération chartraine.

Piscine des Vauroux

Participation complémentaire de la Ville de Mainvilliers au Syndicat Intercommunal du Parc et de la piscine des Vauroux.

Décision : approuvé (unanimité).

Vie associative

Conclusion des conventions suivantes : Mainvilliers Chartres handball ; Harmonie école de musique ; CSM football ; Comité des fêtes.

Décision : approuvé (unanimité).

Demande de subvention complémentaire pour le CSM Basket.

Décision : approuvé (32 voix ; le représentant de Mme Ludovico, présidente de l'association CSM Basket, n'ayant pas participé au vote).

Demande de subvention complémentaire pour l'Amicale des cheminots mainvillois.

Décision : le conseil municipal décide de ne pas donner suite dans l'immédiat à la demande de l'association dès lors que celle-ci n'a pas répondu au courrier du 31 octobre 2007 demandant à cette association des pièces complémentaires pour étudier son dossier (unanimité).

Urbanisme : réforme des autorisations d'utilisation du sol

Le décret du 5 janvier 2007, pris en application de l'ordonnance du 8 décembre 2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, est entré en vigueur depuis le 1er octobre 2007. Ce texte vise à simplifier les procédures de demandes d'autorisation d'utilisation du sol (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir etc) et à améliorer la qualité du service rendu aux usagers notamment en garantissant les délais d'instruction des demandes.

Des procédures d'autorisation simplifiées et clarifiées

Jusqu'à présent, les administrés pouvaient être soumis à 11 régimes d'autorisations et 5 régimes de déclarations. A partir du 1er octobre 2007, il n'existera plus que 3 régimes d'autorisations (le permis de construire, le permis d'aménager et le permis de démolir) et 1 régime de déclaration : la déclaration préalable. Cette mesure entraîne la diminution du nombre de formulaires ainsi que leur simplification.

Les nouveaux formulaires sont désormais accessibles sur le site Internet de la ville : www.ville-mainvilliers.fr.

Le champ d'application des régimes d'autorisation est d'autre part clarifié.

Des délais d'instruction plus précis

Le jour même où le pétitionnaire dépose son dossier en mairie, il reçoit un récépissé lui indiquant le délai de droit commun et les conditions dans lesquelles il peut être modifié.

Les dossiers sont en effet instruits selon les délais fixés par le décret du 5 janvier 2007 :

- 1 mois pour une déclaration préalable,
- 2 mois pour un permis de construire de maisons individuelles et pour les permis de démolir,
- 3 mois pour un permis d'aménager et autres constructions.

Des majorations de délais sont possibles dans certains cas :

- si elles sont notifiées au pétitionnaire dans le mois,
- si certaines pièces manquent,
- si des consultations de service sont nécessaires.

Des responsabilités accrues

Pour que sa demande soit instruite dans les meilleurs délais, le pétitionnaire doit déposer au service instructeur de la mairie un dossier complet : formulaire dûment rempli, nombre d'exemplaires respecté, production des pièces fixées par décret.

De son côté le service instructeur dispose d'un délai d'un mois maximum à compter de la date de dépôt initial du dossier en mairie pour notifier au pétitionnaire les pièces manquantes. Les demandes de pièces manquantes ultérieures seront sans effet sur le délai d'instruction.

La conformité des travaux : modification de la procédure

A l'issue des travaux, le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager, adressera au Maire par lettre recommandée une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). L'autorité compétente pourra contester cette déclaration dans un délai de 3 mois (ou 5 mois lorsque le recollement est obligatoire - cas particuliers) après le dépôt de la DAACT.

Passé le délai de 3 ou 5 mois selon les cas, l'autorité compétente est réputée n'avoir pas contesté la conformité.

Le bénéficiaire de l'autorisation pourra alors demander une attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.

Pour plus d'informations, le service urbanisme de la mairie se tient à votre disposition : 02 37 18 56 79 ou 02 37 18 56 99.

Dépôts sur la voie publique : une réglementation plus sévère

Afin de veiller au respect de l'environnement et du cadre de vie, le décret du 26 septembre 2007 vient renforcer les interdictions.

Sont ainsi sanctionnés : le **dépôt, l'abandon, le fait de jeter ou de déverser**, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, **des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit (y compris en urinant sur la voie publique)**, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Les personnes qui ne respecteraient pas cette règle, dont celles qui ne tiennent pas compte des jours et horaires de collecte ou de tri des ordures, sont désormais **passibles d'une amende de 150 euros**.

Pour rappel : à Mainvilliers, les ordures doivent être déposées **au plus tôt à 19h** la veille au soir. Pour connaître les jours et horaires de collecte et de tri : rendez-vous sur le :

www.agglo-chartres.fr.

Outre les dépôts effectués à la main, le décret interdit également ceux **transportés avec l'aide d'un véhicule**. **La peine encourue est alors de 1500 euros et peut atteindre 3000 euros en cas de récidive.**

Inscription sur les listes électorales



Afin de pouvoir voter lors des **élections municipales de mars 2008**, pensez à vous inscrire dès à présent sur les listes électorales. Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, les listes électorales sont remises à jour (changements d'adresse, nouveaux habitants, radiations). Les personnes ayant fait la démarche de s'inscrire pendant cette période peuvent alors voter à compter du 1er mars de l'année suivante.

Sont concernés par l'inscription sur les listes électorales **avant le 31 décembre 2007** :

- **les habitants installés nouvellement sur la commune**. Pièces à présenter : une pièce d'identité comportant une photographie et un justificatif de domicile* daté de moins de 3 mois,

- **les personnes ayant changé d'adresse sur la commune**. Pièces à présenter : un justificatif de domicile* daté de moins de 3 mois.

La démarche doit être effectuée en mairie aux heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h30 ; le vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h. Pensez à venir effectuer votre démarche une demi-heure avant la fermeture de la mairie.

* Pour les justificatifs de domicile : quittance de loyer, bulletin de paie, facture d'électricité ou gaz, facture de téléphone (fixe uniquement) etc.

Enquête publique

Ligne ferroviaire Chartres-Orléans : donnez votre avis !

Du 26 novembre au 21 décembre 2007, une concertation publique sur la réouverture de la ligne ferroviaire Chartres-Orléans aux voyageurs est lancée en mairie à l'initiative du Réseau Ferré de France (RFF). **Objectifs : collecter l'avis de la population de l'ensemble des communes concernées dont celles de l'agglomération chartraine.**

La ligne ferroviaire Chartres-Orléans existe depuis 1872. Elle ne sert aujourd'hui qu'au fret.

La Région Centre, l'Etat et la RFF envisagent à l'horizon 2013 la réouverture de cette ligne au trafic voyageurs afin notamment de renforcer la cohésion régionale et d'assurer une meilleure desserte du territoire.

Cette ligne desservirait au minimum les gares intermédiaires de Voves, Orgères-en-Beauce, Patay et Bricy-Boulay. Elle permettrait, dans une première phase, le développement de nouvelles relations Chartres-Voves-Tours et proposerait à l'issue du projet des temps de trajet compétitifs par rapport à la route : Chartres-Orléans en 55 min contre 1h05 en voiture.

Le montant de ce projet d'envergure nécessite, entre autres, de nombreux travaux d'infrastructure dont le montant s'élève pour la première phase à 38M d'euros. Il serait financé dans le cadre du contrat de projet Etat-Région Centre 2007-2013.

Jean Charpentier, maire de Mainvilliers de janvier 1979 (où il a succédé en cours de mandat à René Foucart) à mars 2001, est décédé le 23 octobre dernier.

Vous avez été nombreux à assister à ses obsèques aux côtés des élus, anciens élus, agents de la ville et du CCAS mais aussi de personnalités de notre département ; je veux vous en remercier très chaleureusement.

Jean Charpentier a, en fait, été élu municipal de la commune dès mars 1959. C'est donc pendant 42 ans qu'il a agi au service des Mainvillois tout d'abord comme conseiller municipal (de 1959 à 1965) puis comme adjoint de René Foucart (de 1965 à 1979) et enfin comme maire jusqu'aux dernières élections municipales de 2001 avec un investissement fort au niveau intercommunal, sans oublier qu'il a été conseiller général du canton de Mainvilliers de 1983 à 1992.

Impossible en quelques lignes de donner l'exhaustivité de son action. Je suis donc obligé de me contenter d'en donner seulement les grandes lignes en tant que maire.

Si son secteur de préférence était sans nul doute celui du social, durant ses mandats, des réalisations sportives importantes ont vu le jour et il a prolongé l'action de son prédécesseur en ce qui concerne l'urbanisation de la commune.



On peut citer :

- la fin de la construction du secteur Coubertin (rue Rolland Garros, ...) et du quartier Bretagne
- la construction de l'Oorée de Chartres
- la construction des courts de tennis et de la salle couverte
- la mise en place des garderies scolaires
- la création du club de l'amitié
- la création du secteur des Guignardières et celle du quartier des Grandes Ruelles avec l'implantation de la clinique St François.
- la réalisation du stade puis du gymnase Bernard Maroquin
- le développement de la zone du Vallier
- l'essor du fleurissement sur notre commune
- le portage des repas à domicile pour les personnes âgées
- la réalisation du quartier Jean Moulin avec la construction de la résidence Millochau comprenant des appartements réservés aux personnes âgées.
- la création du nouveau cimetière
- la création de l'entrée de ville au niveau du Compa

- la reconstruction du secteur de la pointe à Jourdan puis le lancement de la ZAC Coubertin et du lotissement de la Rotonde
- la création de l'école municipale des sports
- la réfection du marché couvert
- la réhabilitation des logements de Tallemont avec la création de la Maison de Quartier,
- la construction de nouveaux locaux pour le CSE (Centre Socio Educatif) Jules Verne,
- la construction du boulodrome
- la mise en route de la réhabilitation du secteur Bretagne,
- la création des jardins familiaux et aussi, financées par le Conseil Général, la réalisation de la rocade nord-ouest et la restructuration du collège Jean Macé.



Dans le cadre du centenaire de notre mairie, Jean Charpentier a été nommé Maire honoraire de notre commune et son nom est présent au quotidien dans notre ville à travers le Centre de Loisirs et le crématorium.

La liste précédente se suffit à elle seule pour comprendre pourquoi Jean était très apprécié. C'est ce que nous avons souhaité dire en inscrivant sur la plaque funéraire que la ville a offerte lors de ses obsèques : « A notre Maire honoraire, la ville reconnaissante ».



Politique de la ville

Quartier Nelson Mandela : quel avenir ?

En juin 2005, la ville, avec l'aide des services de l'Etat, a lancé avec ses partenaires (OPAC, Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignations) une étude sur le devenir du quartier Mandéla. Menée par le cabinet « Habitat et Territoire », cette étude a porté sur deux axes : un axe social visant à tenir compte des besoins spécifiques de la population résidant dans ces immeubles ; un axe urbain ayant pour objectif de définir les options d'avenir possibles du quartier et d'en déterminer les coûts. Ces deux volets ont été menés en parallèle.

Lors de réunions de concertation menées par la ville en présence de l'OPAC, la population

concernée a exprimé sa volonté de voir le quartier évoluer, en acceptant l'éventualité d'une démolition. L'étude urbaine a, quant à elle, montré que le coût de réhabilitation des logements était supérieur à celui du coût d'une démolition des immeubles.

Les conclusions de ces deux volets d'étude étant convergents, le comité de pilotage du projet (composé d'élus, des services de la ville, de représentants de l'OPAC, de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Caisse des Dépôts et Consignations) a donc opté, en janvier 2006, pour la démolition du quartier Mandéla. La population concernée a dès lors été informée de cette décision. De

2006 à 2007, la ville s'est attachée à rechercher des financements.

Le 23 octobre dernier, lors d'une rencontre en mairie en présence des responsables de l'OPAC, les habitants ont été informés du déroulement de l'opération et du contenu de la charte de relogement. Celui-ci devrait démarrer et se dérouler tout au long de l'année 2008. La démolition des immeubles, quant à elle, est envisagée en une ou deux phases et devrait être terminée début 2009.

Les manifestations nationales du TELETHON 2007 (21^{ème} édition) auront lieu les 7 et 8 décembre

A Mainvilliers, comme les années précédentes, de nombreuses manifestations vous seront proposées. Elles se dérouleront du 1er au 11 décembre, avec un temps fort les 7, 8 et 9; elles seront officiellement organisées sous le numéro d'accréditation : 028015.

En voici le programme :

Samedi 1er décembre :

DE 14H à 18H, AU BOULODROME : JEUX DE BOULES.

Vendredi 7 décembre

A 15H15, DANS LES COURS DES ECOLES élémentaire et maternelle JEAN ZAY, élémentaires ZOLA et PIERRE DE COUBERTIN, maternelle VICTOR HUGO : **LACHERS DE BALLONS** par des enfants des écoles.



Samedi 8 décembre

DE 9H30 à 11H30, SALLE BERNARD MAROQUIN : ANIMATIONS SPORTIVES par les éducateurs sportifs de la ville.

DE 11H à 18H, EN MAIRIE : DEPOTS DE DONS.

A 12H, A SERESVILLE : LACHER DE BALLONS ET VENTE DE GATEAUX ORGANISES par le Comité de Hameau de Seresville.

A 13H45 et 14H45, (DEPARTS ET RETOURS DEVANT LA MAIRIE côté place du Marché) : RANDONNEES PEDESTRES (3 circuits au choix), organisées par Mainvilliers-Culture-Loisirs :

- Une boucle de 4 km, départ à 13h45 (durée environ 1h) Rendez-vous à 13h30.
- Une boucle de 6 km, départ à 14h45 (durée environ 1h30). Rendez-vous à 14h30.
- Une boucle de 10 km, départ à 13h45, cumul des 2 autres boucles (durée environ 2h30).

Pour participer à l'une de ces trois marches, il vous sera demandé une participation financière (à votre convenance) ; pour cela, une urne sera mise à votre disposition à l'entrée de la Mairie.

Au retour, une boisson chaude sera offerte à tous les randonneurs et randonneuses.



DE 14H à 17H30, PLACE DU MARCHÉ :

NOMBREUSES ANIMATIONS :

LE GRAND DEFI, REALISATION D'UNE CHAINE DE BOUTEILLES PLASTIQUES LA PLUS LONGUE POSSIBLE dans lesquelles vous pourrez glisser un message, proposé par l'Association des Jumelages.

JEUX DEFIS SPORTIFS proposés par le CSE et la Régie de Quartiers.

JEU DU LANCER DE JAVELOT (EN MOUSSE), proposés par le LMPTTA.

JEU « LES MAITRES DU TEMPS », proposé par le club des Tunisiens.

BUVETTE AVEC VENTE DE GATEAUX, proposés par le Comité des Fêtes et le club des Tunisiens.



A PARTIR de 20H30, A LA SALLE DES FETES : SOIREE « MUSIQUE ET DANSE » proposée par l'Harmonie (dans sa configuration jazz band) et les majorettes de Mainvilliers.

Samedi 8 et dimanche 9

RESPECTIVEMENT, SALLE BERNARD MAROQUIN A MAINVILLIERS PUIS SALLE JEAN COCHET A CHARTRES :

MAINVILLIERS-CHARTRES-HANDBALL, à l'occasion de son tournoi de niveau national : INSTALLERA UNE URNE AFIN DE RECUEILLIR VOS DONS AU PROFIT DU TELETHON.

Dimanche 9 décembre

A 13H (ouverture des portes), A LA SALLE DES FETES :

GRAND LOTO AVEC TOMBOLA (« LOTO-BAR ») organisé par le Comité des Fêtes, le CSM Football et les Majorettes de Mainvilliers.

Mardi 11 décembre

EN SOIREE, A LA SALLE DES FETES **TOMBOLA** AU PROFIT DU TELETHON organisée par Mainvilliers-Culture-Loisirs, à l'occasion de son repas de fin d'année (soirée réservée aux membres de l'association).



A la bibliothèque Jean de la Fontaine

Samedi 8 décembre, de 14h30 à 16h00

Seront présents :

- **Gérald MASSE**, écrivain journaliste. Il parlera de son enquête sur " Les Grandes affaires criminelles d'Eure et Loir ".
- **Christophe PRAT**, écrivain. Il présentera ses livres " Le Déshonneur d'Adolphe Von Handke" ainsi que " Bruissement d'ailes " et " Tirez une carte chance ".



- **Antoine MARNEUR et les acteurs de la Cie du THEATRE DU DETOUR**, liront des extraits de " K. 622 " de Christian GAILLY.

Vous pourrez aussi découvrir ou redécouvrir les œuvres de **M. Jean-Claude MORICE**, artiste plasticien contemporain, qui sont exposées à la bibliothèque jusqu'au 15 décembre. Il a travaillé régulièrement dans l'illustration et dans l'édition.



Jean-Claude Morice

Venez nombreux !

Heure du conte et atelier créativité pour les enfants

Chaque mois, la bibliothèque de Mainvilliers propose deux rendez-vous pour les enfants : « L'heure du conte » et « L'atelier créativité ». Pendant une heure environ, les personnes inscrites en bibliothèque peuvent y participer. Ils sont ouverts à tous dans la limite des places disponibles.

Prochains rendez-vous :

« **Heure du conte** » **Mardi 11 décembre 2007 - De 17h00 à 18h00**

Michèle GÉLINEAU viendra lire des contes aux enfants sur le thème de Noël.

« **Atelier créativité** » **Jeudi 13 décembre 2007 - De 17h00 à 18h00**

Myriam CAMPIN, plasticienne professionnelle, accompagnera les enfants dans la confection d'une création sur le thème de Noël.

Fermeture de la bibliothèque du 26 décembre au 2 janvier 2007

Horaires à compter de 2008 :

	Matin	Après-midi
Mardi		15h30 18h30
Mercredi		14h30 18h30
Jeudi	9h30 11h30	15h30 18h30
Vendredi		15h30 18h30
Samedi	10h30 12h30	13h30 16h30

Spectacle famille Les pieds dans l'eau, la tête au soleil (François LEMONNIER)

Offert pour les fêtes de Noël
Pour les enfants à partir de 1 an



**Jeudi 20 décembre (18 heures)
à la salle des fêtes de Mainvilliers**

Un abri joli t'attend, une sorte de yourte cristalline t'accueille : C'est une guitare avec plein de cordes spécialement fabriquée pour tes oreilles « pointues » toutes menues. S'il a plu sur ton chemin et que tes chaussures sont salies, tu les enlèves, s'il te plaît.

Installe-toi confortablement sur les coussins. Si tu es un bébé, ton corps remue déjà pour dire « je suis prête », et si tu es plus grand qu'un bébé, peut-être seras-tu silencieux et concentré, attendant impatiemment que François joue de tous ses objets.

Il t'emmènera dans ses rêves qui s'accorderont sans doute aux tiens. Avec ses comptines et ses danses immobiles, tu feras des pieds et des mains de ton corps et planteras des pommes dans des pots en terre.

Si tu as le cœur gros comme un camion, enfant, tu es le bagage chéri de mon grand voyage et, ensemble, nous réveillerons le bois mort et embrasserons les cailloux.

La tête au soleil, on garde le souvenir des pieds dans l'eau du ventre de maman et si tous les papas du monde se donnent la main...on sera bien...

Festivités de Noël

le dimanche 23 décembre 2007

A 16h45, salle des fêtes de Mainvilliers

ROSSY vous propose
« **Imanga et le taxibrousse** » (spectacle musical pour les enfants, offert par la ville)



Imanga, petit garçon malgache d'aujourd'hui, circule à travers la grande île en taxibrousse. Un voyage initiatique, entre contes et légendes, traversant tous les âges de la vie.

Allez donc taper dans les mains en cadence ! Le résultat est garanti : c'est un entrain communicatif qui donne envie de bouger et de chanter...

Devant la mairie :

18H : arrivée du Père Noël sur le balcon de l'Hôtel de Ville, une tempête de neige serait annoncée ?

18H10 : la fée Galliana (en personne) interprètera des chansons de Noël.

18H30 : « les 4 saisons du Père Noël », comédie musicale, jouée par le Père Noël, la fée Galliana et les lutins.

19H15 : feu d'artifice accompagné des musiques de Noël.



Les Wiggles

Jeudi 31 janvier 2008 à 20h30 à la salle des fêtes de Mainvilliers

Avec Christophe Gendreau, Stéphane Gourdon et Frédéric Voovitch

Voir les Wiggles sur scène, c'est avoir l'impression d'assister à plusieurs spectacles en même temps : un concert, une performance vocale, un ballet, une pièce de théâtre, un festival de poésie.

- Tarif : 15€,
12€ pour les sans emploi, étudiants et sur préservation.

- Offert aux moins de 14 ans.



Intercommunalité

Piscine des Vauroux : état des lieux



Depuis la fermeture de la piscine des Vauroux, la Ville s'efforce d'en obtenir sa réouverture et s'attache à vous informer de chacune de ses avancées.

Après avoir obtenu l'accord des sept communes de l'agglomération pour la rétrocession de l'équipement à l'euro symbolique, les villes de Mainvilliers et de Lucé attendent désormais le calendrier de la rétrocession des moyens humains et financiers qui, selon toute logique doit accompagner la rétrocession de l'équipement. A ce jour, nous ne connaissons pas encore le niveau financier que la communauté d'agglomération compte lui accorder pour participer aux travaux de remise en état ; par contre, elles viennent d'être invitées à une réunion de travail le 28 novembre pour proposer le montant de la dotation (environ 800 000 euros) qui doit être redonnée aux communes de Lucé et de Mainvilliers ; dotation qui, en 2001, au moment du transfert de compétences de la piscine à la communauté d'agglomération, avait été donnée par ces communes à la communauté d'agglomération.

Nous attendons également les bilans et les préconisations du programme pour évaluer la nature et les montants des travaux nécessaires à la réouverture de la piscine, sachant que de nouvelles normes, nécessitant des travaux supplémentaires, s'imposeront probablement du fait de la durée importante de fermeture de cet équipement. Les conclusions de l'expert seront présentées au conseil syndical à la mi-décembre.

Malgré les obstacles et la complexité du dossier, la détermination de la ville reste entière.

Les parkings relais

Avec l'instauration d'un stationnement payant sur Chartres, de plus en plus de personnes de l'agglomération utilisent les places de parking de la commune pour se rendre dans la ville centre ou pour prendre le train, occasionnant, par là-même, de nombreuses gênes pour les riverains mainvillois.

En novembre 2004, le conseil municipal de Mainvilliers a donc interpellé le président du SMEP (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation) sur le sujet en lui demandant d'organiser un débat en son sein afin de prévoir la création de parkings relais dans le cadre de l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohésion Territoriale). Après plusieurs relances, M. Gorges a proposé qu'un groupe de travail, porté par les maires de Barjouville et de Mainvilliers, soit constitué. Son objectif : déterminer les sites réservés à la création de parkings relais. Après avoir étudié les déplacements de la population (leur origine, leur destination et le nombre de véhicules concernés) et collecté des expériences auprès d'agglomérations semblables (La Rochelle, de Poitiers ou Chambéry, etc), le groupe de travail s'est appuyé sur trois critères pour déterminer l'emplacement de ces parkings relais : proximité avec une voie ferrée (enjeu écologique), un centre commercial ou un pôle de services ; prise en compte de la situation périphérique. Trois sites ont donc été proposés en octobre 2006 ; un pour chacune des communes de Lèves, Lucé et Mainvilliers.

Après avoir mené à bout cette réflexion, les membres du groupe de travail ont demandé à ce que leur synthèse soit prise en compte dans le cadre du PDU (Plan de Déplacement Urbain) dont on leur annonçait le lancement mais qui est encore à ce jour « au point mort ».

A savoir

Permanence de l'écrivain public



Pour vous accompagner dans la **rédaction de lettres** personnelles ou administratives ou pour vous aider à remplir un formulaire, l'écrivain public, **Evelyne GAUTHIER** se tient à votre disposition les **lundis de 13h30 à 17h30** au Centre Socio-Educatif Jules Verne à Mainvilliers.

CSE - 137 avenue de la Résistance - 28300 MAINVILLIERS

Tél : 02 37 18 00 00

Service gratuit et confidentiel.

Permanences avec ou sans rendez-vous.

La vie des associations

Basket et Handball

Calendrier des rencontres à domicile jusqu'à fin janvier 2008

Basket : matchs de national 3 de l'UBCM :

Samedi 1er décembre,
20h, salle de la Courtille à Chartres contre ARGENTEUIL

Samedi 8 décembre,
20h, salle de la Courtille à Chartres contre ORLEANS

Samedi 19 janvier,
20h, salle de la Courtille à Chartres contre VAL DE SEINE



Handball : match de national 1 de MAINVILLIERS-CHARTRES-HANDBALL :

Samedi 12 janvier,
20h45, salle Jean-Cochet à Chartres contre GONFREVILLE L'ORCHER

LOTOS organisés par les associations

Salle des fêtes de Mainvilliers

FNACA Départementale :

Dimanche 6 janvier, à 14 h
(ouverture des portes à 13 h 30).

CSM Basket :

Samedi 12 janvier, à 20 h
(ouverture des portes à 18 h 30).

Comité des fêtes de Mainvilliers :

Dimanche 13 janvier, à 14h
(ouverture des portes à 13 h).

CSM Football :

Samedi 19 janvier, à 19h (ouverture des portes à 18h30).



Dernière minute

Semaine Santé et bien-être

(Accidents domestiques, alcool, bien-être, nutrition, sida, tabac)

Du mercredi 28 novembre au samedi 1er décembre
au Centre Socio Educatif Jules Verne

Echanges avec des professionnels de la santé. Stands d'informations. Dépistages anonymes et gratuits. Ateliers de jeux.



Directeur de la publication :

Jean-Pierre PRADEAU

Rédaction :

Mairie de Mainvilliers

Réalisation/Impression

SETAEL

6, rue Francis Vovelle • 28000 Chartres - Tél. 02 37 88 11 20

Tirage à 5 700 exemplaires